

**CONDITIONS REQUISES D'UN MEMBRE ÉTUDIANT
OU D'UNE MEMBRE ÉTUDIANTE**

Une personne qui, inscrite à temps plein ou à temps partiel,

- a. n'a pas terminé un diplôme universitaire spécialisé de premier cycle en entraînement, en éducation physique ou en sciences du sport ou un diplôme équivalent d'un établissement d'enseignement accrédité par la Société
- b. ou n'a pas terminé un diplôme universitaire général comprenant les cours prescrits accrédités par la Société
- c. ou n'a pas terminé un programme de diplôme d'un INFE
- d. et détient au moins le Niveau 1 du PNCE

réunit les conditions requises pour être membre étudiant ou étudiante.